

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2015/137 - Bilinguisme - 3143**  
**Poursuite de la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace, prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-décide de poursuivre la contribution au fonds de concours Langue et Culture Régionales (LCR) dans le cadre de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace à hauteur de 1 000 000 € par an,

-donne un avis favorable pour le versement à l'Etat, sous la forme d'une contribution au fonds de concours Langue et Culture Régionales (LCR), d'un montant de 150 000 € complétant l'acompte de 500 000 € déjà accordé dans le cadre de l'avenant n°2,

-donne un avis favorable pour le versement à l'Etat, sous la forme d'une contribution au fonds de concours Langue et Culture Régionales (LCR), d'un montant de 350 000 €, pour la convention opérationnelle 2015-2018, pour la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc192804-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15